



CONFÉRENCE 2017

DEUXIÈME CONVOCATION

COMITÉ DE COORDINATION DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES SOINS DE SANTÉ

DATE

DU 19 AU 22 SEPTEMBRE 2017

EMPLACEMENT

***MARRIOTT NIAGARA FALLS
GATEWAY ON THE FALLS***

**6755, BOULEVARD FALLSVIEW
NIAGARA FALLS (ONTARIO)
L2G 3W7**

Si vous avez besoin d'une aide financière pour les petites sections locales, de services de garde sur place, d'interprétation simultanée en français, d'ASL, ou si vous avez d'autres besoins en matière d'accessibilité, veuillez consulter notre site Web à l'adresse www.cupe.on.ca ou communiquer avec notre bureau au 905-739-9739.

**CES FORMULAIRES DOIVENT ÊTRE REMPLIS ET RETOURNÉS AVANT LE
24 AOÛT 2017.**

Si vous souhaitez obtenir cet avis en français, visitez également notre site Web.

CONFÉRENCE 2017 DU CCTSS

FRAIS D'INSCRIPTION:

AFFILIÉS	215 \$
NON- AFFILIÉS	375 \$
FRAIS DE RETARD (PAR DÉLÉGUÉ) (APRÈS LE 8 SEPTEMBRE 2017)	50 \$

RENSEIGNEMENTS SUR L'HÔTEL

**TOUTES LES RÉSERVATIONS DOIVENT ÊTRE FAITES EN COMMUNIQUANT
AVEC W.E. VOYAGES : 1-888-676-7747**

**W.E. VOYAGES ACCEPTENT MAINTENANT
LES RÉSERVATIONS EN LIGNE:**

<https://wetravel.eventsair.com/codcaco-hcwcw/codcacohcwcw>

175 \$ + taxe

CHAMBRE AVEC VUE SUR LA VILLE

195 \$ + taxe

CHAMBRE AVEC VUE SUR LES CHUTES

*Ajouter 25 \$ pour chaque personne supplémentaire en cas
d'occupation triple e quadruple, pour un maximum
de quatre (4) personnes par jour, par chambre.*

**LA DATE BUTOIR POUR BÉNÉFICIER DU TARIF SPÉCIAL EST LE
24 AOÛT 2017**

**N'OUBLIEZ PAS DE MENTIONNER QUE VOUS ASSISTEREZ À LA
« CONFÉRENCE DU CCTSS » AU MOMENT D'EFFECTUER VOS
RÉSERVATIONS.**

CONFÉRENCE 2017 DU CCTSS

APERÇU SUR LES ATELIERS

1.0 COMPRENDRE LA SANTÉ MENTALE

Pour en savoir plus sur votre rôle au moment de soutenir et de représenter des membres souffrant de troubles de santé mentale, sur ce qu'il faut faire à propos de la stigmatisation et sur la façon d'entamer une conversation avec un membre au sujet d'un éventuel problème de santé mentale.

(Le nombre de participants est limité à 16 délégués pour la session du matin et à 16 délégués pour celle de l'après-midi, pour chacun des deux [2] ateliers offerts, pour un total de 32 délégués).

2.0 CRÉER UN MILIEU DE TRAVAIL PSYCHOLOGIQUEMENT SAIN ET SÉCURITAIRE

Qu'est-ce qu'un milieu de travail psychologiquement sain et sécuritaire? Apprenez à identifier les dangers psychologiques présents dans nos lieux de travail et le rôle que vous pouvez jouer dans l'élimination de ces risques.

(Le nombre de participants est limité à 16 délégués pour la session du matin et à 16 délégués pour celle de l'après-midi, pour chacun des deux [2] ateliers offerts, pour un total de 32 délégués).

4.0 LES MÉDIAS SOCIAUX ET LE LIEU DE TRAVAIL

Courriel, messagerie instantanée, Facebook, Twitter, YouTube... Les utilisez-vous au travail? L'usage des médias sociaux présente de nombreux avantages. Mais, il vous faut également savoir que d'y recourir au travail et dans notre vie personnelle peut avoir un impact sur notre emploi.

5.0 LA GESTION DES PRÉSENCES

Cet atelier se concentrera sur la gestion des présences sur le lieu de travail.

6.0 COMBATTRE L'INTIMIDATION SUR LE LIEU DE TRAVAIL

L'intimidation fait du mal à tous. En tant que syndiqués, nous avons un rôle à jouer dans la lutte contre l'intimidation en milieu de travail. Venez discuter de ce qu'est l'intimidation, comment elle fait du mal à tous, comment ne pas être qu'un simple spectateur et comment le syndicat peut faire une différence.

7.0 COMMUNICATIONS AVEC LES MÉDIAS

L'atelier passera en revue certains des principes de base dont il faut tenir compte pour assurer de bonnes communications. Nous examinerons les outils et les activités associés à la couverture médiatique.

Les participants doivent s'inscrire à ces ateliers.

Ceux qui ne s'inscriront pas à l'avance se verront assignés un atelier sur la base de premier venu, premier servi.

Ne pas indiquer votre 1^{er} et 2^e choix, ainsi qu'un atelier électif, peut entraîner l'affectation à un atelier de notre choix.

**AVIS à toutes les sections locales
du SCFP représentant
les PSSP/ASS**

- et -

les IA /IAA

DATE À RETENIR

Le mardi 19 septembre 2017

LE MARDI 19 SEPTEMBRE 2017

PSSP/ASS : DE 10 H 00 À 16 H 00

IA /IAA : DE 10 H 00 À 16 H 00

***MARRIOTT NIAGARA FALLS
- GATEWAY ON THE FALLS -***

Cette année, le CCTSS du SCFP-Ontario organisera un Forum à l'intention des PSSP/PSD et un autre à l'intention des IA/IAA, avant que ne débute la Conférence du CCTSS.

Ces forums spécifiques à chaque profession se concentreront sur les questions, les préoccupations et les défis auxquels vous êtes confrontés dans votre travail et dans votre profession.

Il n'y a aucun frais de participation. MAIS, il faut vous inscrire à l'avance pour que nous puissions préparer le matériel nécessaire et procurer un espace adéquat. Un ordre du jour ainsi que des détails suivront bientôt.

Veillez confirmer votre présence en faisant parvenir votre nom, votre section locale et vos coordonnées à :

Maggie Pugatschew, secrétaire
Bureau régional du SCFP-Ontario
80, promenade Commerce Valley Est
Markham (Ontario) L3T 0B2

Tél. : (905) 739-3999 x231

Télec. : (905) 739-4001

Courriel : mpugatschew@cupe.ca

ATELIERS (SUJETS À CHANGEMENTS) :

- 1.0 Comprendre la santé mentale
- 2.0 Créer un milieu de travail psychologiquement sain et sécuritaire
- 3.0 Les médias sociaux et le lieu de travail
- 4.0 La gestion des présences
- 5.0 Combattre l'intimidation sur les lieux de travail
- 6.0 Les communications avec les médias

Les participants doivent s'inscrire à ces ateliers. Ceux qui ne le font pas seront affectés à des ateliers sur la base du premier venu, premier servi.

Omettre d'indiquer vos 1^{er} et 2^e choix risqué d'entraîner une affectation à un atelier de notre choix.

IMPORTANT – CHOISISSEZ DEUX (2) ATELIERS ET UN ATELIER ÉLECTIF

VEUILLEZ COMPLÉTER LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION QUI SE TROUVE AU VERSO AINSI QUE L'INFORMATION REQUISE CI-DESSOUS :

FRAIS D'INSCRIPTION:	Affiliés	215 \$	X	___	=	_____	\$	
	Non-affiliés*	375 \$	X	___	=	_____	\$	
	Frais de retard (par délégué)	50 \$	X	___	=	_____	\$	
	(LES FRAIS DE RETARD S'APPLIQUENT APRÈS LE 8 SEPTEMBRE)							
	TOTAL						_____	\$

***NOTE:** Si une section locale non-affiliée devient membre de la Division de l'Ontario dans les trois mois précédant la conférence, les frais excédentaires de 160 \$ seront appliqués au premier paiement de capitation.

**VEUILLEZ LIBELLER LE CHÈQUE AU NOM DU « SCFP ONTARIO »
ET L'ENVOYER AVEC LA FICHE D'INSCRIPTION À:**

Maggie Pugatschew, secrétaire
Bureau régional du SCFP Ontario
80 Commerce Valley Drive, East Téléphone: (905) 739-3999 x231
Markham, ON L3T 0B2 Téléc: (905) 739-4001

SECRÉTAIRE:	SECTION LOCALE:	
ADRESSE:	# de membres en soins de santé <input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>	
VEUILLEZ ENCERCLER LE SECTEUR AUQUEL VOUS APPARTENEZ :		
Hôpital	Sous-traitants dans un Hôpital	CASC
Soins de longue durée	Sous-traitants en soins de longue durée	
Soins à domicile/soutien à domicile	Buanderie	Ambulance
TÉLÉPHONE #:	SIGNATURE:	

CONFÉRENCE DU CCTSS, 2017

I N S C R I P T I O N

ATELIERS (SUJETS À CHANGEMENTS) :

- 1.0 Comprendre la santé mentale
- 2.0 Créer un milieu de travail psychologiquement sain et sécuritaire
- 3.0 Les médias sociaux et le lieu de travail
- 4.0 La gestion des présences
- 5.0 Combattre l'intimidation sur les lieux de travail
- 6.0 Les communications avec les médias

IMPORTANT – CHOISISSEZ DEUX (2) ATELIERS ET UN ATELIER ÉLECTIF

Les participants doivent s'inscrire à ces ateliers. Ceux qui ne le font pas seront affectés à des ateliers sur la base du premier venu, premier servi.

Omettre d'indiquer vos 1^{er} et 2^e choix risque d'entraîner une affectation à un atelier de notre choix.

NOM	# TÉLÉPHONE	COURRIEL	ATELIER # 1 ^{er} choix	ATELIER # 2 ^e me choix	ATELIER ALTERNATIF	Participez- vous à PSSP/ASS? (Oui ou Non)	Participez- vous à IA/IAA? (Oui ou Non)

ORDRE DU JOUR (ÉBAUCHE)

MARDI, 19 SEPTEMBRE

- 15 h – 18 h** Inscription
Rafraîchissements
- 18 h – 21 h** Thème de la conférence – Le droit aux soins de santé – Notre lutte à tous
Ouverture de l'assemblée
Énoncé sur l'égalité
Adoption de l'ordre du jour
Mots de bienvenue – Le conseil du district du SCFP - Niagara
Mots de bienvenue – Représentant de la diversité
Santé et sécurité
Présentation par la présidente du CCTSS
Fred Hahn, Président du SCFP-Ontario
Candace Rennick, la secrétaire-trésorière du SCFP-Ontario

MERCREDI, 20 SEPTEMBRE

- 8 h – 9 h** Inscription
- 8 h 30 – 8 h 45** Orientation à l'intention des nouveaux délégués
- 9 h – 10 h** Ouverture de l'assemblée
Rapport du comité des lettres de créances
Conférencier invité
Rapport de la coordonnatrice
Rapport de la coordonnatrice adjointe
Rapport de la coordonnatrice (CASC) adjointe
- 10 h – 10 h 15** Pause santé
- 10 h 15 – 12 h** Groupe de discussion (campagnes)
Annonce : numéros des salles d'atelier
- 12 h – 13 h 30** Rassemblement et pause déjeuner
- 13 h 30 – 14 h 45** Réunions sectorielles – rapports/préoccupations - Prendre en compte les secteurs lors de la négociation coordonnée.
- Les discussions porteront sur les enjeux qu'il convient de coordonner et ce sur quoi nous devrions nous pencher lors de la coordination.
- | | | |
|---------------------------------------|------------|------------------|
| ☞ Soins de longue durée | ☞ Hôpitaux | ☞ Santé publique |
| ☞ Soins à domicile/soutien à domicile | ☞ CASC | ☞ Buanderie |

ORDRE DU JOUR (ÉBAUCHE)

- 14 h 45 – 15 h Pause santé
- 15 h – 16 h 30 Ateliers sectoriels (suite)
- 16 h 30 – 17 h Élection partielle du représentant sectoriel pour la région 7
Élection partielle du substitut sectoriel pour la région 4
- 20 h Événement social – danse

JEUDI, 21 SEPTEMBRE

- 9 h – 10 h 30 Ateliers
- 10 h 30 – 10 h 45 Pause santé
- 10 h 45 – 12 h Ateliers
- 12 h – 13 h 30 Pause déjeuner
- 13 h 30 – 14 h 45 Ateliers
- 14 h 45 – 15 h Pause santé
- 15 h – 17 Ateliers
- 19 h 30 – 20 h Forum sur la santé et la sécurité

VENDREDI, 22 SEPTEMBRE

- 9 h – 10 h Rapport de créance
Modifications aux règlements
Affaires nouvelles
- 10 h – 10 h 15 Pause Santé
- 10 h 15 – 12 h Conférencier invité
- 12 h (MIDI) Le discours de clôture et levée de la séance





CUPE Ontario Health Care Workers' Coordinating Committee
80 Commerce Valley Drive E. Suite 1, Markham, ON, L3T 0B2

MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX RÈGLEMENTS **À LA CONFÉRENCE DU CCTSS, 2017**

FUSION CASC / RLISS

LIBELLÉ ACTUEL

ARTICLE 5 - REPRÉSENTATION AU COMITÉ DE COORDINATION ET AU COMITÉ EXÉCUTIF

- d) L'élection du comité exécutif par les personnes déléguées votantes se tiendra deux fois l'an, au cours des années paires. Outre la présidence, le comité exécutif se composera des personnes suivantes :
- 1) Sept (7) personnes représentant les travailleuses et travailleurs des foyers de soins infirmiers, chacune étant élue uniquement parmi les personnes déléguées votantes des foyers de sa région géographique;
 - 2) Trois (3) personnes représentant les travailleuses et travailleurs hospitaliers élues parmi toutes les personnes déléguées votantes des hôpitaux;
 - 3) Une (1) personne représentant les travailleuses et travailleurs des services ambulanciers, élue parmi toutes les personnes déléguées votantes des services ambulanciers;
 - 4) Un (1) représentant des centres d'accès aux soins communautaires élu parmi les délégués, membres du personnel des centres d'accès aux soins communautaires;

LIBELLÉ PROPOSÉ

ARTICLE 5 - REPRÉSENTATION AU COMITÉ DE COORDINATION ET AU COMITÉ EXÉCUTIF

- d) L'élection du comité exécutif par les personnes déléguées votantes se tiendra deux fois l'an, au cours des années paires. Outre la présidence, le comité exécutif se composera des personnes suivantes :
- 1) Sept (7) personnes représentant les travailleuses et travailleurs des foyers de soins infirmiers, chacune étant élue uniquement parmi les personnes déléguées votantes des foyers de sa région géographique;
 - 2) Trois (3) personnes représentant les travailleuses et travailleurs hospitaliers élues parmi toutes les personnes déléguées votantes des hôpitaux;
 - 3) Une (1) personne représentant les travailleuses et travailleurs des services ambulanciers, élue parmi toutes les personnes déléguées votantes des services ambulanciers;
 - 4) Un (1) représentant des ~~centres d'accès aux soins communautaires~~ **Réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS)** élu parmi les délégués des ~~centres d'accès aux soins communautaires; community care access centres~~ **RLISS**;



CONFÉRENCE DU CCTSSC FORMULAIRE DE DEMANDE D'ACCÈS AUX SERVICES

(Faire des copies de ce formulaire et le distribuer à chacun des délégués)

N° de section locale _____

(En lettres moulées)

Nom du délégué: _____

Adresse: _____

Code postal: _____

Téléphone: (maison) _____ (bureau): _____

Email: _____

COCHER LE OU LES SERVICES REQUIS: (Tous les services seront fournis par le SCFP-Ontario):

GUIDE/AIDE PERSONNELLE Je fournirai le mien J'en ai besoin d'un

HÔTEL ÉVÈNEMENT

Interprétation en langage gestuel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accès pour fauteuil roulant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aide à l'inscription	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aide en cas d'évacuation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

COMMUNICATION ALTERNATIVE

Traduction française

Sous-titrage en temps réel

Média de remplacement

Gros caractères (Corps _____)

**J'AI BESOIN DE MATÉRIAUX À L'AVANCE
(afin d'accueillir mon incapacité)**

Format électronique

Allergies importantes (Spécifiez)

Aurez-vous besoin d'autres dispositions? (Spécifiez)

Aurez-vous besoin d'autres dispositions à l'hôtel (comme un téléimprimeur, une alarme visuelle, etc.)? (Spécifiez)

Si vous désirez obtenir d'autres services, inscrivez-le ici (Spécifiez)

Compléter et retourner ce formulaire avant le **24 Août 2017** à :

Demande d'accès du SFCP-Ontario
80, rue Commerce Valley E., bureau 1
Markham, Ontario L3T 0B2
Téléphone: 905-739-9739 ou
Télécopieur : 905-739-9740

SUBVENTION POUR GARDE DE LA FAMILLE OU D'UNE PERSONNE À CHARGE

Nom de la personne
requérante: _____

No de section locale : _____

Le SCFP ne rembourse que les dépenses excédant le coût habituel. (Par ex. s'il vous en coûte régulièrement 30 \$ par jour et que vous devez payer 40 \$ par jour pour assister à un événement du SCFP, vous devriez donc réclamer l'excédent de 10 \$). Vous pouvez réclamer jusqu' à 50 \$ par jour – *les reçus louvent être joints à la réclamation.* Veuillez indiquer les dates auxquelles les dépenses ont été encourues, ainsi que l'**excédent** quotidien.

Événement ou congrès: _____

DATE	COÛT (par jour)
TOTAL	\$

Veuillez libeller le chèque : **au nom de la personne requérante**
Section locale

Adresse postale:

 Signature de la personne requérante

1) _____

2) _____
Signature de deux dirigeants(es) de la section locale, une de ces deux personnes n'étant pas la personne requérante

Ce formulaire doit être rempli et acheminé au plus tard 30 jours après les dates de dépenses, à:

SCFP Ontario
 80, promenade Commerce Est, bureau 1,
 Markham (ONTARIO) L3T 0B2
 Tél.: 905-739-9739 Téléc: 905-739-9740

N° chèque _____
Date: _____

Tout(e) délégué(e) ayant l'amener un ou des enfant(s) au congrès doit remplir **un formulaire par enfant à inscrire**. (On peut photocopier des exemplaires additionnels).

FONCTION	DATES

NOM DE L'ENFANT	ÂGE	PROBLÈMES MÉDICAUX, ALLERGIES OU SOINS SPÉCIAUX

CONSENTEMENT

Je, _____ (parent/gardien(ne)), permet par les présentes à mon enfant ci-dessus inscrit de participer aux activités de loisirs offertes sur place par le personnel formé de la garderie du congrès ci-dessus nommé.

DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ

Je, _____ ((parent/gardien(ne))), dégage par les présentes le SCFP Ontario de toute réclamation en dommages pour la sécurité ou la santé de mon enfant ci-dessus inscrit, quelle qu'en soit la cause, pendant sa participation à l'une ou l'autre des activités de la garderie du congrès ci-dessus nommé.

Signé: _____ Date: _____

Parent/gardien(ne) : _____

Adresse : _____

_____ Code postal _____

Adresse courriel : _____

Téléphone (résidence) _____ (travail) _____ Section locale _____

Signature d'un témoin: _____ Date: _____

Nom du témoin: _____

Veillez noter que le service de garde sur place sera offert UNIQUEMENT si nous recevons des demandes pour un minimum de quatre enfants.

Veillez remplir et retourner le formulaire ci-dessus
AU PLUS TARD LE 24 AOÛT 2017 à :

Inscription aux services de garde d'enfants sur place - SCFP Ontario
80 rue Commerce Valley E., bureau 1
Markham (Ontario) L3T 0B2
Téléphone: 905-739-9739 ou Télécopieur: 905-739-9740



CONFÉRENCE CCTSS (HCWCC) 2017
DU 19 AU 22 SEPTEMBRE 2017
MARRIOTT NIAGARA FALLS – GATEWAY ON THE FALLS

PERSONNES DÉLÉGUÉES ET DROIT DE VOTE

- a) Les personnes déléguées accréditées sont reconnues comme membres participants de leur propre section locale et pour qui la section locale a payé les frais d'inscription.
- b) Il n'y aura pas de restriction quant au nombre de personnes déléguées de chaque section locale mais chaque personne déléguée doit être accréditée tel que précisé au paragraphe a), ci-dessus.
- c) Nonobstant ce qui précède, aux fins du vote sur des questions concernant les affaires du CCTSS (HCWCC), voici comment les délégués votants sont choisis par chaque section locale:

Nombre de membres locaux	Les délégués ayant droit de vote
1 à 100	2
101 à 250	3
251 à 400	4
chaque tranche additionnelle de 150 membres	1 délégué supplémentaire
Conseil du SCFP	1

- d) Les sections locales dont les membres travaillent dans les soins de santé et en dehors des soins de santé auront droit au nombre de délégués votants fondé uniquement sur le nombre de travailleuses et travailleurs du secteur des soins de santé de leur section locale, selon la formule indiquée précédemment.



Demande de soutien d'une section locale pour une participation à la Conférence du CCTSS 2017

N° de la section locale : _____ Nombre de membres au sein de la section locale : _____

Nom de la personne déléguée qui assistera à l'événement : _____

Personne-ressource pour la section locale : _____

Adresse de courrier électronique : _____

Numéro de téléphone pour rejoindre la personne le jour : _____

Est-ce que la section locale négocie présentement une première convention collective?

OUI NON

Est-ce que la section locale a été en grève ou en lock-out au cours de la dernière année?

OUI NON

Moyen de transport: Avion Train Voiture

Veuillez joindre les documents suivants (ne s'applique pas aux sections locales nouvellement formées qui négocient une première convention collective) :

1. Récent rapport des syndicats approuvé
2. Copie du relevé bancaire à jour

VEUILLEZ FAIRE PARVENIR LE TOUT D'ICI LE **24 AOÛT 2017 À :**

Candace Rennick, secrétaire-trésorière
SCFP-Ontario
80, rue Commerce Valley E, bureau 1
Markham (ONTARIO) L3T 0B2

DIRECTIVES POUR OBTENIR UNE AIDE PERMETTANT AUX SECTIONS LOCALES D'ASSISTER AUX CONFÉRENCES SECTORIELLES

CRITÈRES

Afin d'être considérée pour recevoir une aide, la section locale doit entrer dans une des quatre catégories suivantes :

1. Être une petite section locale du secteur qui compte moins de 100 membres.
2. Être une section locale du Nord située au nord de la rivière des Français ou à plus de 500 kilomètres du lieu de l'événement.
3. Être une section locale nouvellement formée qui négocie présentement sa première convention collective.
4. Être une section locale qui a été en grève ou en lock-out au cours de l'année précédente menant à la conférence. Afin qu'une section locale soit considérée pour recevoir une aide, elle doit répondre aux exigences suivantes :
 1. À l'exception des sections locales qui négocient une première convention collective, la section locale doit être à jour quant à ses paiements de la capitation au SCFP-Ontario.
 2. Aux fins de cette exigence, à jour signifie ne pas être plus de trois mois en arriérés au moment où la subvention pour la conférence est octroyée.
 3. La section locale doit démontrer une incapacité de payer.

DÉMONTRER L'INCAPACITÉ DE PAYER

L'incapacité de payer d'une section locale sera déterminée selon les liquidités dépassant 10 fois le montant pour l'envoi d'une personne déléguée à la conférence en question. Par exemple, s'il est déterminé que le coût pour l'envoi d'une personne déléguée est de 1 000,00 \$, la section locale doit avoir moins de 10 000,00 \$ à sa disposition en argent. Le processus qui suit sera appliqué :

1. Une fois le formulaire de demande reçu, la secrétaire-trésorière déterminera le coût pour la participation de la section locale basé sur la réalité de la journée de ses personnes déléguées (emplacement, salaires, hébergement et frais d'inscription).
2. La section locale devra démontrer une incapacité de payer en soumettant à la secrétaire-trésorière un rapport des syndicats de la section locale récent et approuvé. La section locale devra également envoyer une copie de son relevé bancaire qui identifiera les liquidités.
3. Le mobilier de bureau, les équipements et la propriété ne seront pas considérés aux fins de détermination des biens.
4. Des circonstances particulières, comme un arbitrage ou une campagne pour éviter la grève en cours, seront considérées dans la détermination de l'incapacité de payer de la section locale.

DEMANDE

Afin qu'une section locale soit considérée pour recevoir une aide pour assister à un événement, un formulaire de demande doit être rempli et envoyé à la secrétaire-trésorière avant la date limite précisée sur le formulaire de demande d'aide. Un tel formulaire ainsi que les directives seront envoyés par la poste avec l'avis de convocation à la conférence.

AIDE FINANCIÈRE

L'aide aux sections locales doit être incluse dans le budget de la conférence en utilisant les revenus de la conférence. L'aide doit être limitée à ce qui suit :

1. L'aide sera normalement limitée à une personne membre par section locale. L'aide ne sera pas disponible si la section locale envoie autrement une personne déléguée.
2. Il n'y aura pas de frais d'inscription pour assister à l'événement et une telle personne déléguée aura tous les droits et privilèges conformément aux règlements du secteur.
3. Le voyage aller-retour sera payé en cas de voyage en avion ou en train et on remboursera le kilométrage en cas de voyage en automobile. La décision sera fondée sur le moyen de transport le plus économique et le plus raisonnable.
4. Lorsque possible et lorsqu'une conférence a des chambres gratuites inutilisées, l'hébergement peut également être fourni.

SECTIONS LOCALES NOUVELLEMENT FORMÉES

Du soutien additionnel peut être offert en reconnaissance des sections locales nouvellement formées qui n'ont pas de convention collective et au sein desquelles aucune cotisation syndicale n'est perçue. Un tel soutien doit être considéré au moment de la planification du budget de la conférence.

VENTE A UN SOU

**CONFÉRENCE DU CCTSS
2017**

**VEUILLEZ SOUTENIR NOTRE VENTE A UN SOUS EN
DONNANT DES ARTICLES**

**TOUS LES DONS SERONT VERSÉS À LA BOURSE
D'ÉTUDES CAROLYN CARTER.**

VENTE A UN SOU